

Montréal, le 29 août 2019

*Par courriel*

Madame Danielle Mc Cann  
Ministre de la Santé et des Services sociaux  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifce Catherine-de-Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Consultation sur l’avis, en vertu du troisième alinéa de l’article 434 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), sur la mise en œuvre du Projet expérimental sur le modèle de financement nécessaires à l’implantation du financement axé sur le patient.**

Madame la Ministre,

Au nom des membres du Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être (CEPSEM), permettez-moi de vous exprimer notre avis favorable quant au principe du financement axé sur le patient. De surcroît, nous vous offrons notre entière collaboration dans la mise en œuvre du projet-pilote visant l’obtention et la normalisation des renseignements clinico-administratifs nécessaires au calcul des coûts par parcours de soins et de services, à la détermination et à la comparaison de ces coûts, ainsi qu’au développement de nouveaux modèles de financement.

Le CEPSEM est un regroupement de chefs d’entreprise et d’OBNL œuvrant dans le secteur privé de la santé et du mieux-être. Ces organisations collaborent à part entière et sur une base quotidienne avec les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) du Québec. Pour n’en nommer que quelques-unes, pensons aux entreprises Biron, Dynacare, Groupe Santé Sedna, Groupe Maurice, Groupe Santé Arbec, Médifice, Hospitalis, Bayshore soins de santé, Reacts, Force Medic, Intergo, Umano Stratégies conseils, Clinique Preventia, etc. Ensembles, nous croyons que nous pouvons optimiser les soins aux patients et ainsi rendre le réseau accessible, performant et équitable au bénéfice de l’ensemble de la population.

Les organisations, réunies au sein du CEPSEM, ont à cœur l’avenir du système de santé québécois et sont dans une position privilégiée pour générer des idées innovatrices et des projets concrets d’amélioration. C’est la raison pour laquelle nous aimerions partager certains commentaires suite à la publication de ce décret sur le financement à l’activité.

D’entrée de jeu, nous désirons vous féliciter d’entreprendre cette analyse comparative entre les trois établissements privés désignés et les établissements du RSSS. Selon nous, le projet-pilote

devrait considérer élargir les activités couvertes et inclure aussi les laboratoires médicaux, les services de réadaptation, les résidences pour aînés, etc. En ce qui concerne l'évaluation des coûts, nous aimerions y voir le vrai prix de revient afin d'avoir de véritables comparables. En clair, les montants relatifs aux régimes de retraite, à l'entretien, à la capitalisation, aux immobilisations devraient entrer dans l'équation.

Ensuite, nous aimerions voir des représentants du secteur privé siéger et contribuer au calcul et à guider l'évolution du portail provincial. Nous vous proposons donc de désigner des représentants du secteur privé à titre de membres du comité méthodologique et du comité consultatif sur le fonctionnement du portail provincial.

En terminant, non seulement nous croyons que ce projet-pilote est une initiative qui mérite d'être appuyée mais de surcroît que le financement à l'activité soit pérennisé.

Nous demeurons disponibles afin de partager l'expertise de nos membres pour réaliser les objectifs fixés par le gouvernement pour le réseau de la santé. Le CEPSEM croit qu'il est avantageux de permettre la complémentarité du secteur privé dans la fourniture des services de santé publics et vous pouvez donc compter sur notre appui dans cette démarche.

Je me réjouis à l'avance d'avoir l'occasion d'échanger avec vous très bientôt des projets qui vous sont chers et de la contribution que nous pourrions y apporter.

Dans l'attente de vos disponibilités, nous vous prions de recevoir l'expression de nos meilleurs sentiments.



Luc Lepage  
Président  
Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être